

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de **DOURDAN**

du Conseil Municipal du 22 février 2019

Nomenclature N° : 2

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019012

Présents : 23

Votants : 32

Objet : Construction d'un bâtiment scolaire, périscolaire et associatif dans le groupe scolaire Charles Péguy

Le 22 février 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 15 février 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Luc TURNER a donné pouvoir à Annie SARRAN, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Aude BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Nicolas LECOT a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Antonio ALVES AFONSO a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine KIEFFER

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Maryvonne BOQUET :

Dans le cadre de son programme pluriannuel de rénovation de ses bâtiments communaux, initié depuis 2014, la commune de Dourdan souhaite désormais procéder à la construction d'un bâtiment dédié aux activités scolaires, périscolaires et associatives au sein du groupe scolaire Charles Péguy, en remplacement d'un bâtiment préfabriqué vieillissant. Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents en créant un bâtiment modulable d'environ 300 m² de surface de plancher répondant aux normes d'accessibilité et de sécurité, mais aussi aux performances énergétiques actuelles.

Ces travaux consistent en la création d'un bâtiment modulaire formé de 3 grandes salles (artistique, périscolaire, expression corporelle) avec des sanitaires, un bureau et des rangements. L'aménagement intérieur de cet ouvrage a été pensé de façon à optimiser l'espace tout en se conformant aux règles de sécurité et d'accessibilité. Le confort thermique et sanitaire a également été pris en compte avec un traitement qualitatif des matériaux (sols, ouvertures, cloisons, bardage,...) et l'installation de 3 sanitaires.

Préalablement à la réalisation de ces travaux, la commune de Dourdan doit déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour l'ensemble de ces travaux.

Aussi, il convient d'autoriser Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer et à déposer une demande d'autorisation de travaux et de permis de construire afin de pouvoir réaliser ladite construction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 421-17,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L 111-8,

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme – Travaux - Développement Durable » du 4 février 2019,

Considérant que ces travaux sont soumis au dépôt d'une demande d'autorisation de travaux et de permis de construire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à déposer au nom et pour le compte de la commune, une demande d'autorisation de travaux et de permis de construire pour la construction d'un bâtiment modulaire dédié aux activités scolaires, périscolaires et associatives au sein du groupe scolaire Charles Péguy,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **27 FEV. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
La Maire

Maryvonne BOQUET
Maryvonne BOQUET